C.R.I.C. N° 48 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Vendredi 7 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Discussion générale (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Dodrimont, Lebrun, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Hazée..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1) 12

Votes..... 12

Vote sur l'ensemble..... 13

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)..... 13

Votes..... 13

Vote sur l'ensemble..... 13

Confiance au président et au rapporteur..... 13

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1) 13

Votes..... 13

Vote sur l'ensemble..... 13

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) 13

Votes..... 13

Votes sur les tableaux budgétaires..... 14

Votes sur l'ensemble..... 14

Confiance au président et au rapporteur..... 14

Liste des intervenants..... 15

Abréviations courantes..... 16

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 7 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

Discussion générale (Suite)

Mme la Présidente. - Je vous signale que j'ai ici la demande de M. Borsus, chef de groupe, à l'attention de M. le Greffier, M. Janssens, qui demande que l'on puisse entendre à nouveau Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, ce vendredi à 14 heures.

Mme la Ministre est présente pour que vous puissiez lui poser les questions qui n'ont pas trouvé réponse lors du débat budgétaire concernant ses compétences.

Y a-t-il des questions additionnelles à ce qui s'est fait en commission ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Madame la Présidente, c'est un exercice qui n'est certainement pas perçu comme étant agréable pour l'ensemble des parlementaires présents, mais qui a été rendu nécessaire dans notre chef, car nous voulons dénoncer ce qui est un véritable manque de respect à l'égard du travail parlementaire, plus singulièrement celui de l'opposition : les documents budgétaires et la façon dont ils nous ont été transmis ; c'est inadmissible. Nous avons des documents qui nous parviennent le jeudi de la semaine qui précède nos travaux parlementaires, alors qu'il y a plus d'un mois que le dernier conclave budgétaire s'est tenu. Nous pensons qu'il y a moyen de faire mieux, Madame la Présidente. Nous voulons le dénoncer aujourd'hui.

C'est également inadmissible de recevoir des exposés particuliers qui annulent et remplacent ceux qu'on nous a transmis précédemment. C'est une façon de travailler terriblement inconfortable pour les parlementaires, pour leurs collaborateurs - que je voudrais remercier pour le travail qu'ils fournissent à nos côtés - mais que vous, majorité, rendez particulièrement ingrat, puisque le mot a été prononcé par M. le Ministre Antoine tout à l'heure.

Nous dénonçons également le fait de ne pas disposer simultanément des documents relevant, sur le plan budgétaire, de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors que le gouvernement joue aux vases communicants entre les deux budgets et globalise les deux pour sa communication. Donc, on communique sur les deux assemblées ou, en tout cas, les textes budgétaires qui concernent les deux assemblées, mais l'opposition, encore une fois, ne reçoit qu'une partie de ces documents, en l'occurrence ceux qui nous concernent, certes, dans notre travail de parlementaires wallons, mais pour lesquels il nous manque le fil conducteur indispensable.

Si le gouvernement ou si la majorité, pense utile de procéder de cette manière pour ne pas permettre le travail dans de bonnes conditions de l'opposition, nous le regrettons. Vous l'entendez bien, nous réagissons par rapport à cela. Si nous sommes convoqués pour un après-midi joyeux à quelques pas d'un marché de Noël que nous ne fréquenterons probablement pas, ce sont ces raisons....

(Rires)

M. Lebrun (cdH). - Cela reste ouvert jusque minuit !

M. Dodrimont (MR). - Si M. le Ministre Antoine nous invite à boire un petit verre de l'amitié, pourquoi pas ? Mais on va encore attendre un peu, il faudra le mériter.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Nous sommes aussi déçus que les documents qui parviennent au parlement se limitent souvent à une série de chiffres sans aucune mise en perspective ou exposé de lignes de force. Je pense que cela manque, je pense qu'il faut savoir le dire, il n'y a pas d'explication sérieuse des évolutions budgétaires, il n'y a pas de récapitulatif des différentes catégories de dépenses, il n'y a pas d'information sur des éléments aussi essentiels que l'encours des financements alternatifs, ou l'évolution des

règles comptables européennes. Cela fait défaut dans vos documents et nous devons quand même le regretter et vous dire que cette manière de travailler alors que certains d'entre vous se font les champions de la transparence, ce n'est peut-être pas la bonne formule. Je crois qu'il faut parfois un tout petit peu joindre l'acte à la parole et faire de temps en temps ce que l'on dit.

En résumé, on reçoit tardivement des centaines de pages de chiffres et on doit se débrouiller pour s'y retrouver. Si le groupe MR le dénonce aujourd'hui, par ma voix, la Cour des comptes n'a pas été loin d'employer les mêmes mots. Elle a même été particulièrement cinglante en Commission du budget de ce lundi. Je pense que la Cour des comptes dans son rôle, si elle s'attarde aussi fortement sur cet aspect des choses, c'est qu'il y a un manque au niveau du gouvernement.

Je ne sais pas si vous allez nous entendre, j'ai quelques doutes par rapport à cela. Je pense que vous ne donnez pas un bon signal de ce que vous entendez du travail parlementaire vis-à-vis de celles et ceux qui suivent nos travaux. Je crois que l'opposition a un rôle à remplir. Il est de votre devoir de faire en sorte que ce rôle puisse se remplir dans de bonnes conditions.

On peut toujours exprimer certaines choses sans avoir le sentiment qu'il y aura une suite positive, mais au moins, on l'a dit et on se sent mieux après l'avoir dit.

J'en viens à quelques questions qui concernent de façon plus directe Mme la Ministre Tillieux.

Premier point que nous voulons évoquer, il s'agit de l'article 2 du décret du 1er décembre 2011 portant des mesures diverses en matière d'action sociale et de santé. Cet article dispose ceci : « À l'article 7 du décret du 28 juin 2001 modifiant le décret du 23 mars 1995 portant création d'un centre régional d'aide aux communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne, la mention de la date du 1er janvier 2001 est modifiée en 1er janvier 2003 ». Eh bien, ce cavalier budgétaire reprend intégralement cet article 2 du décret du 1er décembre 2011. On se demande pourquoi cette démarche est répétée d'année en année. Et là, pour nous montrer positifs dans notre démarche - on parle de l'article 60 du décret budgétaire - nous proposons d'abroger cet article, via un amendement au décret budgétaire. Ce serait de bon aloi plutôt que de le voir se répéter d'année en année, copier/coller, certainement copier/coller malheureux, que l'on vous propose de rectifier, via une proposition d'amendement au décret budgétaire, proposition que nous allons signer de manière telle à pouvoir vous la faire parvenir, Madame la Présidente.

Il y a également le sujet, qui a fait débat au sein de notre commission et pour lequel nous n'avons pas obtenu de Mme la Ministre de réponse satisfaisante, c'est le rôle de la SOGEPA dans la garantie régionale pour des emprunts contractés par les hôpitaux. Là, il faut dire que l'on a assisté à des explications qui nous laissent quelque peu perplexes. On sait que les investissements hospitaliers s'élèvent à un montant extrêmement important - vous l'avez relevé, Madame la Ministre - un milliard 600 millions d'euros sur dix ans. On sait toutes les difficultés qu'on a à obtenir des emprunts dans des délais longs, les garanties et les prêts bancaires nécessaires pour réaliser ces investissements et vous venez dans le débat en évoquant qu'on pourrait confier à la SOGEPA la question des garanties régionales. Cela nous étonne, notamment dans le sens où on sait – je viens de l'évoquer – combien il est difficile d'obtenir des offres de financement. On peut prendre l'exemple de la Société wallonne de Crédit social où là, pour un montant bien moindre - 55 millions d'euros - on n'obtient pas d'offre de financement sur 30 ans. Et aujourd'hui, par un coup de baguette magique, en passant par la SOGEPA, les choses pourraient se régulariser, pourraient embrayer positivement. Je ne comprends pas.

Pourriez-vous nous détailler les tenants et les aboutissants de ce mécanisme ?

Quel est réellement l'intérêt de voir la SOGEPA jouer un rôle à travers ce financement ? Financement, vous l'avez précisé, qui est à charge du Fédéral, mais pour lequel il faut dégager les garanties.

N'est-on pas en train de vivre, comme M. Borsus l'a dit, une espèce de bric-à-brac budgétaire ? Quel est l'intérêt ? On essaie de glaner quelques informations, car vous ne nous en avez pas dit beaucoup plus en commission, et si nous sommes là, c'est pour cela aussi. On dit que cela pourrait régler le problème de la fusion des hôpitaux luxembourgeois. Là, ce sont des informations que nous essayons de glaner en dehors de l'assemblée parlementaire.

Cela ne nous satisfait pas de devoir réaliser ces différentes recherches et de ne pas obtenir les réponses que, légitimement, nous pouvons nous poser au sein de la commission ad hoc qui débat de ce problème.

La question suivante que je pose sur ce sujet relève peut-être plus de M. le Ministre du Budget qui est présent. S'agissant d'une mission déléguée au vu de la jurisprudence de l'Institut des comptes nationaux, comment cette intervention pourra-t-elle être prise en compte dans les comptes de notre Région wallonne ? Nous avons des doutes sur la conformité par rapport aux statuts de la SOGEPA, de cette nouvelle mission déléguée qu'on voudrait lui confier. Nous sommes étonnés de la démarche, mais nous sommes aussi étonnés et déçus de ne pas obtenir, pour un projet qui concerne vos compétences, de façon quand même très large, Madame la Ministre, les réponses lors du débat de

notre commission. Je pense que nos collègues pourront dès lors mieux apprécier le pourquoi de cette réunion et l'absolue nécessité, pour ce qui nous concerne, d'obtenir cette réponse.

On parle également de recentrage des différents organismes sur base de leur métier. C'est un communiqué du gouvernement qui n'est pas vieux – du 3 décembre dernier – sur le « recentrage des différents organismes sur leur métier de base ». Le lendemain - si je ne m'abuse, je pense que notre commission s'est tenue le 4 décembre - on apprend le rôle que l'on veut faire jouer à la SOGEPA dans ce dossier. Si ce n'est pas ambigu, où faut-il alors chercher des choses ambiguës dans notre travail parlementaire ?

Vraiment, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nous souhaitons avoir des explications par rapport à cela. J'ai eu l'occasion également, Madame la Ministre, de vous interroger sur la dotation à l'AWIPH, qui est une part importante de vos compétences. Ce budget de l'AWIPH est aussi le reflet d'une bonne partie du travail de notre Wallonie dans les matières sociales et, plus particulièrement, celles relevant des personnes ayant le plus besoin de notre attention ; vous savez que nous y sommes extrêmement attentifs. Là aussi, une réponse à une question essentielle ne vient pas. L'année passée, l'agence avait été autorisée à puiser dans ses réserves à concurrence de 11,5 millions d'euros pour équilibrer son budget. Aujourd'hui, le budget nécessiterait de puiser 40 millions d'euros pour cet équilibre.

Je vous demande ce qu'il en est par rapport à cette autorisation de prélèvement. Allez-vous autoriser 40 millions d'euros ? Ou au contraire, faudra-t-il, pour l'AWIPH, se mettre en chasse de toute une série d'économies pour trouver un équilibre avec un prélèvement semblable à celui de l'année en cours ? En clair, 28 ou 29 millions d'euros devront-ils être « sucrés » sur une série de politiques indispensables pour - je l'ai dit tout à l'heure - celles et ceux qui en ont le plus besoin, car on devra renoncer à toute politique nouvelle dans la gestion de ces problèmes sociaux ?

Va-t-on devoir faire en sorte que les nouveaux cas prioritaires ne puissent, en aucun cas, être rencontrés ? N'y aura-t-il plus aucun dossier qui pourra être accepté par l'agence pour 2013 ? C'est inquiétant, et ce - je l'ai par ailleurs souvent souligné - malgré l'intérêt que vous manifestez sur ces matières où on croise les difficultés criantes de ces personnes.

Ici, je n'ai pas le sentiment qu'il y a une prise de conscience de la situation. Quand on a aussi quelques échos en dehors de l'assemblée et, plus précisément, auprès de l'agence et de ses gestionnaires, il y a même dans leur chef, de l'étonnement qui se manifeste par rapport à cela.

On ne parle pas de rien. On parle de 28 millions d'euros, et même de 40 millions d'euros, si on considère l'ensemble du résultat. On n'a pas le sentiment d'une prise de conscience de ce que cela pourrait impliquer pour les plus faibles, à nouveau dans les 12 mois à venir puisque l'on parle de la gestion de l'AWIPH en 2013.

Voilà, Madame la Présidente, les questions que nous estimons devoir reposer aujourd'hui. Nous estimons qu'une réponse aux parlementaires doit être apportée pour ces différents questionnements.

Tout à l'heure, j'aurai aussi l'occasion - si les travaux le permettent - de parler quelque peu des compétences du Ministre Henry, puisque ceci était également évoqué, et de profiter de la présence du ministre du Budget pour lui poser les questions, puisqu'on le sait, l'absence du ministre ne permet pas d'aborder le sujet sans lui.

Sur ce point - je tiens aussi à le souligner - je pense que l'opposition s'est montrée particulièrement conciliante puisque nous avons accepté de terminer à 16 heures les travaux d'une commission qui était loin d'avoir épuisé son ordre du jour sans qu'il nous ait été proposé la possibilité de développer la suite des travaux à un autre moment, un report de quinzaine ; ce qui n'est pas toujours évident dans l'exercice de notre travail parlementaire. Mais nous l'avons accepté. Aujourd'hui, nous entendons également - j'y reviendrai tout à l'heure - obtenir des réponses aux questions relevant des compétences du Ministre Henry. Ce sera par la bouche du ministre du Budget, mais nous acceptons qu'il en soit ainsi.

Voici, Madame la Présidente, nous attendons donc de Mme la Ministre Tillieux les réponses aux problématiques évoquées dans ce questionnement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Madame la Présidente. Cela change d'être dans une autre salle de commission. Ceci dit, ce n'est pas la première fois que nous avons le plaisir de nous retrouver dans le cadre des discussions budgétaires puisque, à une autre époque, c'était à propos du plan HP. Et donc, c'est avec grand plaisir que je me soumets à vos questions.

Tout d'abord, votre question sur l'article 61 sur la page 39 du décret. C'est peut-être effectivement une disposition à abroger, mais je pense qu'il faut faire les vérifications et ne pas aller trop vite. Il vaut mieux vérifier pour voir ce qui se cache derrière.

En ce qui concerne les dossiers plus importants, la question des garanties hospitalières, je vous l'ai expliqué - mais il est vrai qu'on est passé rapidement sur cette question. Dans quel contexte nous situons-nous ? Nous sommes dans un contexte où nous vivons un système de subsidiation actuel à 90 % par le Fédéral, alors qu'auparavant, il était de 40 % pour des investissements

prioritaires.

L'introduction de ce système et sa mise en œuvre rendent urgente la réactivation de l'octroi de la garantie par la région pour toute la partie qui n'est pas subsidiée par elle. Ce sont évidemment de gros montants, puisqu'il s'agit de 90 % des montants en jeu.

On sait aussi que la crise financière et le resserrement des crédits bancaires amènent forcément les hôpitaux à solliciter auprès de la région, l'octroi de garanties pour leur permettre d'emprunter, puisque les institutions bancaires en font, en réalité, une condition de l'octroi de l'emprunt.

Enfin, la réforme Bâle III qui vise à renforcer le système financier en réponse à la crise financière impose aussi de nouveaux critères aux banques. Les nouveaux critères qui sont sensés leur permettre de résister à des crises de liquidité aiguës et les recommandations du Comité de Bâle III, une fois transposées en droit belge, rendront l'accès aux crédits encore plus difficile.

Aujourd'hui, le calendrier de construction qui porte sur la période 2006-2015 relève d'un montant de plus de 343 millions d'euros pour les hôpitaux privés et 778 millions d'euros pour les hôpitaux publics.

Si l'on tient compte de la subsidiation, la part régionale ou les fameux 10 %, subsidiation directe, cela veut dire que les hôpitaux seraient susceptibles de devoir emprunter, au maximum, un total de 1,9 milliard d'euros.

De quoi partons-nous ? Nous partons d'une base législative, d'un décret du 3 avril 2009 qui porte les dispositions relatives à l'octroi de la garantie de la région pour les matières visées à l'article 138 de la constitution qui établit la base décrétale pour octroyer la garantie régionale pour les emprunts non seulement des hôpitaux, mais aussi des maisons de repos et de soins et des établissements pour personnes en situation de handicap, pour ce qui concerne le financement des travaux de construction.

Il existe aussi un arrêté du 30 avril 2009 qui détermine les modalités, les conditions, selon lesquelles l'emprunt pourra être accordé par le gouvernement pour le financement de ces opérations.

Quelles sont les difficultés ? Je vous ai donné le cadre, la base légale. Aujourd'hui, il est donc clair que si depuis plusieurs années, nous étudions la possibilité de mettre en œuvre cette garantie et qu'on n'y est pas encore, c'est que forcément, il y a des freins. Quels sont-ils ? Un projet de convention entre les établissements bancaires et la Région wallonne a été élaboré par Febelfin. Toutefois, le projet s'est révélé incompatible avec la question de la législation sur les marchés publics ; ce qui ne nous a pas permis d'avancer.

D'autre part, la question se pose de procéder à l'étude des projets d'investissement, le business plan de toute l'institution hospitalière et vous savez la complexité de ces dossiers. Il faut aussi analyser la solidité financière du projet, il faut aussi examiner la capacité de financement de l'institution. Toutes ces données requièrent évidemment un personnel de plus en plus spécifique étant entendu, les montants en jeu – vous venez de les entendre – la complexité du financement des hôpitaux et surtout, la spécificité de l'exploitation hospitalière.

Toutes ces données mises ensemble nous ont poussés à aller plus avant dans la réflexion et, in fine, à déterminer récemment la possibilité d'étudier de confier à un outil régional, la mission de garantir les emprunts hospitaliers pour répondre aux demandes du secteur qui se font de plus en plus pressantes.

Compte tenu du contexte budgétaire que nous connaissons, cette nouvelle mission qui serait confiée à un outil régional wallon doit être organisée pour se situer hors périmètre de la Région wallonne en termes secs et répondre aux exigences européennes. Ceci pour répondre à la définition d'unités institutionnelles publiques marchandes dont l'autonomie de décision et la comptabilité complète.

Il a donc été décidé au niveau du gouvernement d'examiner l'hypothèse de confier à un outil régional - il nous a semblé que la SOGEPA pouvait être cet outil régional - la possibilité d'organiser la mise en place de ces fameuses garanties de construire un modèle organisationnel, de construire un modèle financier, neutre pour les comptes de la région, pour rencontrer les besoins de garantie dans le secteur hospitalier. Au-delà d'étudier et d'analyser un modèle global, il faut aussi étudier quel capital et quelle réserve mathématique sont nécessaires pour pouvoir rencontrer cet objectif.

Voilà où nous en sommes dans la réflexion aujourd'hui, à propos de confier à la SOGEPA, cette mission en termes de garantie régionale pour le secteur hospitalier.

Pour la question sur l'AWIPH et le fait qu'elle puisse puiser dans ses réserves à concurrence de 11,5 millions d'euros. Nous allons déterminer aujourd'hui, au travers de votre approbation du budget régional, le niveau de dotation de l'AWIPH qui, je le rappelle, est un des seuls OIP à pouvoir obtenir l'indexation et à la fois, la dérive barémique. Je pense que c'est suffisamment important, que pour le souligner encore, de préserver l'emploi dans ce secteur qui, effectivement, s'adresse à des personnes les plus fragiles de notre société. Vous savez les combats que j'ai menés jusqu'à présent pour tenter d'obtenir des moyens supplémentaires pour pouvoir répondre aux cas les plus lourds, que ce soit en termes d'ouverture de places, que ce soit pour permettre d'élargir aussi la possibilité d'octroyer les fameux budgets d'assistance personnelle pour que les personnes, au-delà des places

dans les institutions, puissent aussi rester chez elles et obtenir les moyens financiers et les conditions de bien-être et de confort à domicile.

Aujourd'hui, vous connaissez aussi le contexte budgétaire dans lequel nous sommes contraints de travailler. Vous savez que des économies ont été réalisées à de multiples niveaux et chaque ministre a dû dans son département, notamment sur les financements facultatifs, réaliser des économies à concurrence d'encore 5 %. Car, je rappelle qu'on en avait déjà réalisé lors du budget précédent. Dans ce contexte, il est clair qu'il n'y a pas lieu de dégager des enveloppes pour des politiques nouvelles, même si le contrat de gestion porte sur une durée bien plus longue qu'un seul exercice budgétaire, espère et crie que nous devons nous engager à réaliser des choses, c'est évident.

Il n'empêche que le contrat fait aussi en sorte qu'il y a des optimalisations à entrevoir peut-être plus de cohérence dans certaines politiques et parfois simplement des organisations ou des réorganisations à mettre en œuvre qui n'ont pas d'impact budgétaire non plus. C'est pour la question du contrat de gestion.

Aujourd'hui, il est clair que je n'ai pas manqué d'attirer l'attention de mes collègues sur la nécessité de pouvoir prévoir à terme, des moyens financiers complémentaires pour l'AWIPH, mais l'heure n'est pas à cela. Mon collègue, le ministre du Budget vous en dira tout autant, nous en sommes convenus de rester au niveau de prélèvements possibles sur la réserve à concurrence de 11,5 millions d'euros. Ce qui n'est pas si mal, car on aurait aussi pu décider de réduire cette possibilité de prélèvement. Ce n'est pas le cas. On peut prélever sur les réserves au niveau de l'AWIPH à concurrence de 11,5 millions d'euros, mais il est clair qu'il n'y a pas de moyens aujourd'hui dédicacés spécifiquement pour des politiques nouvelles. Cela fait partie de l'effort, même en termes de santé et d'action sociale.

Je rappelle que l'AWIPH a obtenu 24 millions d'euros comme enveloppe pour pouvoir financer les barèmes et l'index. Dans le contexte actuel, je pense que d'autres OIP regardent cela comme un privilège.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Oui, je vous remercie Madame la Présidente. J'ai entendu attentivement Mme la Ministre que je remercie pour ses réponses.

Concernant la SOGEPA, je n'ai pas de réponse précise. On a une réponse basée sur du conditionnel, même employée plusieurs fois dans la même phrase, c'est étudier la possibilité d'éventuellement faire quelque chose par rapport à cela.

Je pense que l'on fait fausse route avec l'utilisation ou la tentative d'utilisation de ce mécanisme. L'exemple que j'ai cité tout à l'heure par rapport à la Société wallonne du Crédit social, dont on le sait les emprunts sont garantis par la région, n'est pas en mesure de recevoir des offres de financement sur 30 ans, cela a été dit, même avec des marges supérieures à 350 points de base. C'est 3,5 % au-delà du taux proposé par la banque pour un montant bien inférieur à celui dont on parle. On parle de 55 millions d'euros. Le fait de voir ce mécanisme ne pas pouvoir se mettre en place pour cette durée de 30 ans, qui est comparable à celle dont on a besoin dans le secteur hospitalier, laisse bien sous-entendre que ce mécanisme au niveau de l'utilisation de la SOGEPA est plus que bancal. Cela ne nous semble pas être la formule la plus adéquate aujourd'hui.

J'ai entendu votre réponse pleine de prudence. Nous étudions, on va voir ce qui va se passer. Nous ne sommes pas convaincus que c'est la bonne formule. Car aujourd'hui, nous savons dans quelle direction le gouvernement veut aller pour répondre à ce besoin de garanties. Nous ne sommes pas convaincus, ainsi cela aura été dit aussi, que ce soit la bonne formule. Mais étonnez-nous, si vous parvenez à réussir cela, ce ne sera pas le dernier coup de passe-passe du Ministre Antoine. Vraisemblablement a-t-il encore, à mon avis, de quoi nous étonner dans les années à venir.

Sur l'AWIPH, c'est clair. Cela ne n'était pas. Je peux vous dire qu'après notre discussion de mardi, nous n'étions pas en pleine certitude avec ce qui attendait réellement l'AWIPH. Maintenant, les 28 millions et quelque que l'on évoquait devront être trouvés, cela va évidemment impliquer une série de politiques revues à la baisse.

On a parlé des cas prioritaires, il n'y aura pas de nouveaux cas prioritaires dans cette perspective budgétaire sauf cas de départ ou de décès. Vous l'avez sous-entendu à travers le propos. On gardait espoir peut-être pour l'AWIPH d'un prélèvement plus important que 11,5 millions, vous répondez clairement qu'il n'en sera rien, ce n'est pas une bonne nouvelle pour le secteur.

Je vous remercie pour la peine que vous vous êtes donnée pour répondre à nos questions qui nous éclairent sur deux axes qui ne nous semblent pas particulièrement réjouissants, au niveau SOGEPA : beaucoup d'incertitude, au niveau de l'AWIPH, c'est une certitude, il faudra à nouveau faire des économies au détriment de celles et ceux qui en ont besoin, comme nous l'avons évoqué.

Pour le premier point de mon questionnement, j'entends que vous allez à nouveau analyser ce qui est proposé par notre groupe. On peut prendre le temps d'analyser, on peut susciter un petit temps de suspension de nos travaux pour qu'on puisse analyser notre amendement, mais nous demandons, pas parce que nous sommes obtus ou parce que nous avons nécessairement envie d'avoir raison, qu'on analyse la proposition qui est

faite et que l'on prenne en considération notre demande d'amendement et que, s'il le faut, vous puissiez disposer d'un temps de réflexion pour pouvoir le prendre en compte. Cela ne nous dérange pas de voir une suspension de nos travaux pour que ce texte proposé puisse être analysé, mais nous demandons qu'il soit de toute façon vidé, que cette démarche de notre groupe soit analysée avec le sérieux qu'elle mérite.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Député. Je propose de poursuivre nos travaux avec les questions à poser au Ministre Henry, auxquelles M. le Ministre Antoine répondra. Merci à Mme la Ministre Tillieux qui, je pense, a pu répondre à toute une série de précisions demandées par notre collègue.

Madame la Ministre, en vous remerciant.

Monsieur le Ministre Antoine, je vous en prie, voulez-vous venir à mes côtés ?

Monsieur Dodrimont, M. le Ministre est prêt à répondre à vos demandes, à vos questions et à vos demandes de précisions.

M. Dodrimont (MR). - Merci Madame la Présidente. Nous allons évoquer, si M. le Ministre le veut bien, les sites d'activités économiques désaffectés et plus particulièrement ce qui concerne les recettes générées par cette taxe sur ces sites. Nous sommes à la DO16. Ces chiffres qui nous sont livrés nous étonnent particulièrement, car il s'agit vraiment à la lecture des chiffres, d'une taxe - on l'a qualifiée d'ailleurs en commission de la sorte - que l'on peut qualifier de « yoyo ».

En effet, pour prendre les trois derniers chiffres inscrits dans les documents budgétaires 2011, 2012 et 2013, on passe de 100 000 euros en 2011, à 1,1 million d'euros en 2012 et à 600 000 euros en 2013. C'est particulièrement interpellant. Pourquoi ces diminutions entre 2012 et 2013 ? Pourquoi cette augmentation de 100 000 euros à 1,1 million d'euros entre 2011 et 2012 ? Croyez bien que nos questions ont déjà été évoquées auprès du ministre Henry et ce sont évidemment ses réponses qui nous amènent à revenir devant vous en ajoutant encore au débat, Monsieur le Ministre, que si on considère les recettes cumulées de cet axe depuis 2005, on s'aperçoit que le montant est de 700 000 euros. Nous avons vraiment affaire à des inscriptions plus que fantaisistes, si on considère les chiffres réellement inscrits et les recettes qui sont enregistrées.

Un mot aussi sur les créances. Quand on évoque ce point, les créances actuelles sont de 5,1 millions d'euros, 1,2 million d'euros sont en contentieux judiciaire et 2 millions d'euros, partie de cet axe souhaité et pour lesquels les créances ont été réalisées, sont gelés de par la présence d'un périmètre SAR. Nous sommes donc en attente de réponses par rapport à cela, Monsieur le Ministre.

Quand M. Henry évoque les difficultés qu'il rencontre du fait de la DGO7, qui est chargée de la récupération de la gestion de ce volet taxe - je cite, M. le Ministre : « Cette disposition suscite trop de difficultés, la DGO7 n'est pas outillée pour vérifier la légalité des travaux effectués, ce qui suscite le problème de récupération de taxe tel qu'il est évoqué », nous sommes interpellés de la sorte par ce manque de vérification.

On privilégie les infractions urbanistiques, puisqu'il faut un permis au sens de l'article 84 du CWATUPE pour démolir un bien. On se rend compte ici que celles et ceux qui voudront démolir un bien qui peut peut-être représenter un intérêt sur le plan patrimonial vont pouvoir le faire parce qu'il n'y a pas de vérification, donc ils pourront faire cela sans respecter les règles fixées en matière d'urbanisme.

Nous ne sommes donc pas satisfaits, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, des réponses données par Monsieur le Ministre Henry. Venir dire au parlement que cela suscite trop de difficultés pour faire en sorte que ces récupérations puissent intervenir, cela ne peut pas nous satisfaire. Nous attendons du ministre que des solutions soient trouvées. Une collaboration avec les DGO3 et DGO4 ne doit-elle pas pleinement se mettre en place pour que nous ne puissions plus obtenir ce genre de réponse ? Nous attendons une réaction au nom de la bonne gouvernance, sachant que les infractions que j'ai évoquées peuvent être pénalement sanctionnées et que ce manque de réaction et ce manque d'intérêt à la question nous interpellent au plus haut point.

Nos questions, pour les résumer, iront tout d'abord sur le flou certain concernant les chiffres inscrits, les créances telles qu'elles sont gérées et, surtout, les missions de contrôle qui ne semblent plus possible au vu de l'argumentation du ministre Henry lorsqu'on le questionne sur l'étendue des créances annuelles de ce secteur. J'espère que M. le Ministre pourra éclairer au mieux notre lanterne. Cela n'a pas été le cas lors de notre commission de ce dernier mardi. Nous entendons y voir un peu plus clair aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vais tenter de combler la frustration de M. Dodrimont. Il est venu de loin pour soigner cette frustration. Je vais donc essayer de le soigner, mais ce n'est pas sûr.

(Réaction de M. Borsus)

Il y a plusieurs techniques, il y a l'imposition des mains, mais c'est autre chose.

Plus sérieusement, il faut recentrer cela dans la genèse de cette taxation, Monsieur Dodrimont, puisque j'y ai participé. On n'a jamais voulu, à travers la taxation des SAR, avoir des recettes pour la Région wallonne, ce

n'était pas le but. Ce n'était pas, comme nous pouvons le faire sur la téléredevance, la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation, c'était pour nous un complément de la politique offensive que nous avions menée et qui se poursuit à travers la SOWAFINAL, c'est-à-dire la réhabilitation de SAR.

Nous avions d'ailleurs pris les dispositions à l'époque, puisque dans un SAR, un peu à l'instar d'autres périmètres d'intérêt régional, on peut déroger, ce qui permet de réhabiliter plus rapidement le site et d'y voir un périmètre de remembrement urbain – c'est ce qu'on a fait aux ateliers Motte à Mouscron - soit encore de retrouver une nouvelle affectation – je pense à un bâtiment industriel dans la région verviétoise qui a été complètement rénové en lofts, ou encore le bâtiment voisin du Val Saint-Lambert, qui a été complètement réhabilité en logements.

La politique des SAR, c'est donc lutter contre une consommation excessive du terrain et redonner vie à des terrains qui avaient une vocation industrielle, abandonnés, peu ou pas pollués. Ce sont les SAR. S'ils sont vraiment pollués, on passe à la SPAQuE.

J'ose dire que tant le gouvernement précédent que l'actuel et son titulaire mènent une politique active de réhabilitation. C'est la partie opérationnelle, doublée d'une partie réglementaire qui est le CWATUPE, avec les facilités qu'on y a offertes.

À côté de cela, de l'autre main, on a voulu sanctionner les propriétaires qui, pour toute une série de raisons, attendent la bonne opération, sont négligents, n'ont peut-être pas les moyens, ne veulent pas vendre. Nous avons donc mené une politique qui visait à forcer les propriétaires à être plus proactifs dans la gestion de la propriété de ce patrimoine abandonné. C'était aussi une façon d'alerter des propriétaires actuels de sites en activité pour leur dire : « Si vous deviez fermer l'entreprise, l'abandonner ou la transférer, sachez que vous risquez de vous exposer à une taxation parce que vous auriez abandonné le site industriel ».

C'est une politique dissuasive ou proactive de retour à l'utilisation parcimonieuse du sol qui est visée. Nous ne visons pas la rentabilité. Nous ne demandons pas tous les mois à Philippe Henry : « Combien as-tu ramené dans la caisse ? ». Ce n'est pas du tout cela, c'est un des éléments de la politique, une des flèches de son carquois en termes de réhabilitation des sites.

On a beaucoup de difficultés avec cette taxe, ce n'est pas pour autant qu'on y renonce. J'y reviendrai en termes de modifications législatives. Pourquoi a-t-on beaucoup de difficultés ? D'abord, parce qu'un certain nombre de propriétaires sont faillis et renvoient à une curatelle qui renvoie à une indivision et qui fait qu'on a beau admoneste le propriétaire, lui envoyer des rappels, il n'a pas les moyens ou nous n'avons pas de répondant juridique.

Premièrement, c'est malheureusement souvent le cas d'entreprises pour qui l'on a liquidé le capital pour les différentes créances prioritaires privilégiées, puis il y a ce terrain.

Deuxièmement, une des sociétés visées, la SNCB, qui est propriétaire d'un certain nombre de terrains liés à d'anciennes voies ferroviaires, d'anciennes gares et pour lesquelles il y a toujours une forme de contestation dans le chef de la SNCB.

Troisièmement, il peut y avoir des situations dans lesquelles le propriétaire recevant la notification fiscale dit : « Attendez, j'ai un projet de réhabilitation ». Ce qui modifie la relation que nous avons avec lui, puisqu'il entre dans une perspective de réhabilitation, avec la difficulté de savoir s'il va le faire immédiatement, s'il ne va pas le faire et pourquoi. Il peut y avoir différentes raisons : soit parce qu'il attend une voirie dont il n'a pas obtenu la délibération du conseil communal, soit parce qu'il est en phase de finalisation de son montage financier, soit encore parce qu'il est en attente d'un permis. Vous voyez que les situations sont extraordinairement contrastées.

Nous avons aussi des situations dans lesquelles le terrain apparaît comme peu pollué, mais ensuite s'avère beaucoup plus pollué. C'est notamment ce que nous avons eu comme situation sur une parcelle de terrain qui était concernée par le polygone de l'eau à Verviers, où un terrain était peu pollué, mais où on a trouvé une poche qui l'était beaucoup plus. Tout cela – je ne veux pas vous faire perdre votre temps – pour expliquer la difficulté de la réalité de l'assiette fiscale.

C'est un premier point sur l'historique.

Le deuxième point est de l'ordre réglementaire - vous l'avez mentionné, M. le Ministre Henry veut y remédier : celles et ceux qui se disent : « Je vais devoir payer une taxe. Qu'est-ce que je fais ? Je rase le bâtiment ». On fait venir une grue, le bâtiment tombe et les briques sont là. Parfois, ils trouvent l'un ou l'autre qui viennent racheter les matériaux qui subsistent ; parfois même, tout reste sur le terrain. Ils ont le sentiment qu'ayant démoli la superstructure, le terrain lui-même ne serait plus visé. Il y a un contentieux. Le dispositif de M. le Ministre Henry y pourvoit puisqu'il prévoit que construction et démolition supposent permis. Si vous n'avez pas le permis, quand bien même vous l'avez démoli, vous êtes en infraction et vous êtes toujours redevable de la taxe. C'est une évolution législative qui était nécessaire.

Vous voyez que, que ce soit la DGO4 ou la DGO7, nous réfléchissons à l'initiative du Ministre Henry pour éviter ces zones d'ombre dont certains pourraient « profiter ».

Le troisième élément est la perception. Si les éléments ne vous ont pas été donnés - mais cela

m'étonnerait - je vous les rappelle. Depuis 2005, moment où, dans le RESA, nous avons lancé la procédure de réhabilitation plus rapide des SAR, avec son volet de financement alternatif, et le dernier volet qui est le répressif, nous avons 6,8 millions d'euros en taxes enrôlées. Il y a des créances dégrevées, c'est-à-dire supprimées, d'un million d'euros, des payées de 700 000 euros, et il reste un solde de créance de 5,1 millions d'euros. Sur ces 5,1 millions d'euros, on a encore trois situations. Un certain nombre d'entre elles font l'objet d'un contentieux judiciaire. Tant que celui-ci n'est pas épuisé, il peut alors terminer à notre avantage et nous en aurons les intérêts et peut-être les frais de procédure. Ou, s'il ne termine pas à notre avantage, vous aurez une autre situation.

Un certain nombre de suspensions sont liées à la procédure SAR et à leur réhabilitation : deux millions d'euros. Puis, il y a le recouvrable où l'argent nous est bien dû, mais où on procède aux opérations de perceptions, au gré « de la bonne fortune » du propriétaire du terrain. Cela représente 1,9 million d'euros.

Tout à l'heure, vous disiez que c'est difficile pour la DGO7 ; c'est vrai que c'est difficile. Reconnaissons que c'est un nouveau métier que celui d'identifier, de caractériser les terrains ; que cela suppose une parfaite complémentarité entre les services de la DGO4 et de la DGO7 - c'est bien le sens que nous souhaitons - et l'amélioration du contexte réglementaire et législatif. À l'inverse, Monsieur Dodrimont, nous ne renonçons pas.

Nous avons mandaté quasiment la totalité des communes d'un conseiller en urbanisme pour lequel je rappelle que la Région wallonne verse 30 000 euros : 25 000 euros pour le conseiller et 5 000 euros pour les frais de fonctionnement, notamment liés au CCATM.

Aujourd'hui, les communes ont la capacité technique, bien plus qu'avant, d'être actives, d'être partenaires. À bien y regarder – j'imagine qu'il doit y en avoir chez vous, comme ailleurs – c'est pénible pour les riverains et préoccupant pour une commune d'avoir un site désaffecté. Tout l'intérêt de la commune est de débusquer ces terrains et, le cas échéant, d'alerter la Région wallonne et de s'appuyer sur celle-ci pour amener le propriétaire, soit à s'en séparer, soit à le valoriser, soit encore à le laisser à la commune pour différentes opérations.

Voilà ce qui est visé. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin. À la fois, je vous parle de l'expérience qui fut la mienne et de la connaissance du Ministre Henry et de ses collaborateurs. J'ai du mal à vous donner d'autres chiffres que ceux que je présente ; ce qui est vraiment le constat comptable. Puis-je alors, pour l'excédent de votre questionnement ou frustration, y revenir en séance publique ?

Mme la Présidente. - Monsieur le Député, êtes-vous satisfait ?La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je ne vais pas passer tout de suite d'un sentiment de frustration à un sentiment de satisfaction béate.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Mme la Présidente aurait dû vous demander: « Alors, heureux? »!

M. Dodrimont (MR). - Après une relation avec vous, Monsieur le Ministre, c'est une question qu'on ne pose pas.

(Rires)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est une triangulation, Mme la Présidente qui nous protège, moi qui suis à votre service et vous qui nous harcelez...

M. Dodrimont (MR). - C'est vrai que je préfère la protection de Mme la Présidente à toute autre chose avec vous.

(Rires)

Monsieur le Ministre, merci pour les réponses qui ont été apportées à notre questionnement.

C'est vrai que vous êtes allé bien plus en avant sur ce questionnement que M. le Ministre Henry dont les réponses n'avaient pas manqué de nous interpeller puisqu'on avait le sentiment d'une espèce de démission dans une partie de ses missions. Il nous disait que la matière suscitait trop de difficultés. Cela nous semblait vouloir dire : il y a un moment où on va se désengager par rapport à quelque chose d'important. Vous l'avez répété, cela touche les communes, l'image de la Wallonie. Sentir qu'il n'y a manifestement pas une volonté exacerbée d'aller dans la direction de cet assainissement que nous appelons de nos vœux nous interpellait.

Je ne vais pas dire que nous sommes rassurés par rapport à votre intervention. Elle est plus claire et elle nous permet de mieux appréhender les difficultés et les solutions. Mais nous restons particulièrement perplexes quant aux réponses apportées par le Ministre Henry en la matière. Une nouvelle fois, quoi qu'on en pense, je n'ai pas le sentiment d'avoir perdu mon temps par rapport aux questionnements de ce jour.

J'espère qu'à la lecture des réponses que vous avez apportées, Monsieur le Ministre, votre successeur sera un peu mieux armé pour s'emparer de la problématique. Ce que vous avez dit est important par rapport au rôle des communes : elles peuvent jouer un rôle de sensibilisation extrêmement important, mais il ne faut pas non plus, même si ce qui a été fait en matière de conseillers en urbanisme semble être une démarche

intéressante pour les communes, devoir une nouvelle fois leur remettre l'ensemble du travail sur le dos. Il y a un pas que je ne souhaite pas qu'on puisse franchir, car les communes ne sont pas mieux outillées que la DGO7 - pour reprendre les propos du Ministre Henry. Quand bien même elles comptent dans leurs rangs un conseiller en aménagement du territoire ou en urbanisme, ce n'est pas pour cela qu'il trouvera nécessairement toutes les solutions pour faire bouger cette matière. Cela doit venir de la Région wallonne, cela doit venir d'une équipe particulièrement bien documentée sur le sujet et outillée pour mettre fin à ces situations qui perdurent trop à notre goût. Nous l'avons souvent relevé.

Là aussi, nous partageons votre point de vue. Ce n'est pas une affaire d'argent. La volonté, dans des matières comme celles-ci, ce n'est pas de faire du chiffre parce que, plus on fera du chiffre, moins on règlement des solutions. Cela n'arrange personne en termes de redéploiement économique et de protection de notre environnement et de toute une série de connotations sur les plans économique, touristique ou autres qui sont parfois pénalisés par la présence de ces sites désaffectés.

Voilà, il me reste à remercier M. le Ministre pour son intervention, et vous-même, Madame la Présidente, pour la manière dont vous avez mené ces débats, avec la courtoisie qui vous caractérise.

Mme la Présidente. - Monsieur le Député, cela me fait particulièrement plaisir, car, en fait, je vais quitter cette commission ; je n'en serai plus présidente à partir du mois de janvier. Je voulais vous dire, à toutes et à tous...

M. Dodrimont (MR). - C'est une perte pour le parlement, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - J'ai vraiment appris énormément aux côtés de M. le Ministre et avec l'opposition. En fait, j'ai un nouveau mandat en qualité d'échevine et je veux l'assumer pleinement. Je sais bien que c'est une commission très lourde.

(Rumeurs)

J'ai vraiment apprécié d'être ici et de travailler avec vous.

(Rumeurs)

Les choses peuvent changer. Honnêtement, ce mandat d'échevinat est temporaire dans le temps puisque je suis censée remplacer mon bourgmestre empêché, le temps qu'il faudra.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Un petit complément par rapport à la remarque de M. Dodrimont sur les difficultés communales. Puisqu'il a le bonheur d'être bourgmestre - et d'autres le sont aussi - je rappelle que l'actuelle circulaire budgétaire du Ministre Furlan prévoit que les communes peuvent lever 150 centimes additionnels supplémentaires à la taxe sur les sites désaffectés.

Je veux dire par là que lorsque vous dites que c'est difficile, c'est vrai et je le conçois ; mais nous avons prévu une juste rétribution des communes. Un certain nombre de communes au passé industriel, peut-être plus marquées que d'autres, ont vraiment intérêt à collaborer avec la région puisqu'on leur a prévu un additionnel. Ce qui est nouveau !

Je vous disais, par rapport à 2005, que nous sommes en quête, en permanence, de réajuster le dispositif pour qu'il devienne de plus en plus pertinent et efficace.

C'est parce que Mme la Présidente est une nouvelle échevine qu'il fallait que je lui dise.

Mme la Présidente. - Pas encore, je ferai ma prestation de serment le 17 décembre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Mais on sera tous là quand même.

Mme la Présidente. - Je vous invite avec plaisir. Je vous ferai visiter ma belle ville de Mons.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - J'en reste là par rapport au questionnement vis-à-vis de M. le Ministre que je remercie à nouveau. Par rapport à l'amendement que nous avons déposé, estimez-vous qu'il doit suivre un cheminement jusque notre séance plénière ? Cela est-il prévu ? Est-ce là où il sera tranché ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Si vous me le permettez toujours, Madame la Présidente, puisque j'ai été amené à être fidèle à votre commission - c'est vrai qu'à titre personnel, je regretterai que notre présidente s'en aille. J'ai toujours beaucoup de nostalgie et d'amitié pour les Joëlle ; quand elles s'en vont, je suis un peu seul.

(Rires)

Mais peut-être y aura-t-il un Benoit président qui viendra...

Je voudrais simplement revenir sur le débat que vous avez noué avec Mme la Ministre Tillieux, quand vous avez dit être sceptique. Nous en sommes toujours - vous l'avez bien entendu de sa bouche - à un niveau de projet. Ce n'est pas une mission déléguée, mais une mission sur fonds propres.

Troisième élément, vous verrez que, dans d'autres régions, des organismes se sont spécialisés sur le même sujet. Il est clair que s'il s'agit d'un mécanisme sur fonds

propres, dans la réflexion, il nous faudra intégrer une rémunération de la garantie. Lorsque vous vous plaignez des difficultés d'avoir des prêts sur 30 ans, ce n'est pas le fait de la Région wallonne. Ce sont des maturités qui n'existent plus. Il ne faut pas tourner autour du pot. Ce n'est pas politique. Ce n'est pas parce que nous ne serions pas des dirigeants efficaces. Nous ne trouverons plus des maturités de 30 ans. Quand je dis « nous », ce sera exactement la même chose pour les communes, vous verrez.

Même pour un certain nombre de maturités à 20 ans, vous aurez du mal à les trouver. Nous devrons travailler par un mécanisme de cavalier d'emprunts, c'est-à-dire avec des emprunts renouvelés. C'est d'ailleurs pour cela - tout le monde connaît mon antienne et je vais encore la tenir aujourd'hui – que je plaide pour une agence de la dette qui gère y compris les besoins de financement des sociétés de logement.

Nous devons, pour éviter la situation que vous avez évoquée, nous engager dans des produits, tels qu'un EMTN, mais avec multi-émetteurs. Ce qui nous permettrait de recueillir davantage de fonds pour nous-mêmes et pour des sociétés qui, d'une manière ou d'une autre - et je serai prudent puisque ce sont des organismes non périmétrés - qui appartiennent à l'orbite régionale.

Aujourd'hui, la couverture de nos besoins de financement a fondamentalement changé, Monsieur Dodrimont. Cela n'a rien à voir avec un choix politique. Ce n'est pas parce que le ministre du Logement ne serait pas proactif, parce qu'il serait négligent, cela n'a rien à voir. Le monde financier a été bouleversé. Nous sommes en train, aujourd'hui, de devoir évoluer sur des produits plus complexes, c'est-à-dire plus uniquement des couvertures d'emprunts classiques, mais également avec des opérations liées à des obligations, avec des émissions publiques. Quand je parle d'émissions publiques, que les choses soient claires, ce n'est pas une émission au public, mais une émission publique, c'est-à-dire où nous trouvons un certain nombre d'organismes rabatteurs qui chercheront l'argent là où il se trouve. Je pense, par exemple, à des fonds de pension ou des fonds d'investissement.

C'est devenu beaucoup plus complexe que par le passé. Je le dis souvent à mes collègues du gouvernement. À peu de choses près - ce n'est pas du tout une critique - car mon prédécesseur l'a fait très correctement, auparavant, il téléphonait à Fortis ou à Dexia et ses besoins de financement étaient couverts. Aujourd'hui, vous pouvez totalement oublier cela, notamment avec les nouvelles règles de Bâle III, car toutes les banques cherchent à calibrer leur juste exposition à l'égard des pouvoirs publics, c'est-à-dire ce qu'on appelle la dette souveraine.

Nous sommes en compétition avec bien d'autres, mais également dans notre propre pays. Je vous rappelle qu'on a un grand frère, un cousin, tout ce que vous voulez, le Fédéral qui emprunte et a des besoins de financement sans commune mesure avec les nôtres.

Nous devons dès lors bien nous articuler avec eux pour ne pas être présents sur les marchés ensemble au même moment. Toute la difficulté aujourd'hui de ces emprunts à 30 ans, c'est très simple, ce sont les taux à court et long termes. Comment voulez-vous que des banques - pour reprendre l'exemple - s'engagent sur une maturité de 30 ans, avec des taux aussi bas qu'aujourd'hui ? Comme en plus - cela n'engage que moi - on veut désosser les banques, dans des métiers différents, ce qui est vraiment, à mon avis - mais qui suis-je pour le dire ? - une erreur, car le métier de banquier, c'est simple : c'est prendre de l'argent dormant et essayer de le convertir en placements plus spéculatifs permettant d'avoir des marges. Et c'est là, bien sûr, que tout le contrôle doit s'exercer.

Si c'est simplement faire de la collecte d'épargnes, la placer et bénéficier du différentiel, vous verrez des banques qui deviendront maigrichonnes à l'égard de notre Belgique, et qui seront des oiseaux pour le chat, avec l'immense difficulté dans ce cadre que nous avons encore la chance d'avoir une banque - Belfius - qui s'est spécialisée dans le partenariat public.

Il faut vraiment être prudent par rapport à cela. Je ne porte pas de jugement sur ce que vous avez déclaré. Je me permets simplement de l'éclairer dans le contexte puisque notre métier, au niveau du gouvernement - même si cela ne vient jamais au gouvernement - c'est de trouver des besoins de financement.

Nous sommes dans un tout autre monde fondamentalement différent par rapport aux années précédentes. Je voulais vous le dire, car je vous ai entendu avec beaucoup de respect et d'intérêt. Je voulais apporter ces deux précisions tant à l'égard du mécanisme de garantie dont nous aurions bien intérêt à l'externaliser plutôt qu'à le prendre sur le compte de la région.

C'est pour cela que d'autres l'ont fait aussi. Au contraire de ce que vous soutenez quand vous dites que c'est une nébuleuse, non, ce n'en est pas une. Il ne faut plus que la région le porte pour des raisons sur lesquelles je n'ai pas à m'étendre parce que le rapport pourrait être lu par des yeux malveillants.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - J'entends bien M. le Ministre, il y a des choses intéressantes qui transparaissent de son exposé. Il parle d'une agence de la dette, notamment, mais pourquoi par une réflexion par rapport à cela ?

J'entends bien M. le Ministre et il y a des choses intéressantes qui transparaissent de son exposé. Il parle d'une agence de la dette, notamment, mais pourquoi par

une réflexion par rapport à cela ?

J'attire simplement l'attention au niveau de la matière qui nous occupe quand on parle de milieu hospitalier. Il y a, sur le terme des emprunts, des règles qui sont en rapport avec ce que l'INAMI impose et là, il est certain que nous devons trouver des financements marqués par le long terme. C'est précisément l'objet de notre inquiétude par rapport à la réponse de Mme la Ministre Tillieux. Quand j'ai évoqué un exemple sur 30 ans, c'est parce qu'ici, on doit parler de 33 ans et que précisément, on ne trouve pas le ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - ...mais la réponse qu'on devra leur donner sera peut-être beaucoup plus complexe que par le passé.

M. Dodrimont (MR). - J'ai une dernière petite chose à ajouter Madame la Présidente, car je n'ai pas trouvé réponse là non plus. On a évoqué avec prudence la mission complémentaire qui pourrait être donnée à la SOGEPA. J'ai déjà posé cette question et c'est déjà la troisième fois. Les statuts de la SOGEPA permettent-ils cette mission, cette délégation ? Vous l'appelez ainsi, mais encore faut-il le faire alors, Monsieur le Ministre, si je peux me le permettre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est cela la nécessité d'avoir les statuts de la SOGEPA.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne serai pas très long, car ce n'est pas le cœur de la discussion, mais je ne voudrais pas que par le silence, on puisse penser que les propos que le ministre a tenus sur la question des banques soient consensuels.

M. le Ministre est sur le point de faire l'apanage des banques mammouth contre les banques maigrichonnes. Je veux dire par là que le modèle qui a fait défaut et qui a plongé le monde dans le mur, ce n'est pas le modèle des banques maigrichonnes, c'est le modèle des banques mammouth. De même que le propos du ministre quant à la valorisation de la spéculation en opposition au prêt à des activités qui seraient peut-être trop peu lucratives pour les institutions bancaires, ne peut pas non plus apparaître ici comme consensuel. Nous ne sommes pas compétents pour discuter très longuement des banques. Mon intention n'est donc pas de mener ici un vaste débat. Dès lors que par parenthèse, vous vous exprimez sur le sujet et vous faites par ailleurs, écho aux lecteurs malveillants ou bienveillants qui liraient le rapport, je ne voudrais pas que l'on puisse penser ici que la commission est unanime par rapport à ce propos.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vais bien préciser le propos. Premièrement, les yeux malveillants ne renvoient pas à la classe politique. Vous savez que tout ce que nous faisons ici est analysé, scruté par différentes instances. Cela n'a rien à voir avec la classe politique.

Deuxièmement, je suis d'accord avec vous. Je ne parlais pas d'une titrisation de créances hypothécaires avec un certain nombre de spéculations sur celles-ci. J'étais bien loin de tout cela. Je veux dire par là – et cela n'engage que moi – que le simple exercice pour une banque, de n'avoir par exemple que le crédit hypothécaire, c'est à peu près ce que fait la Wallonne du Crédit social et le Fonds du Logement des Familles nombreuses. Cela ne vous donne pas de marge. Cela ne vous permet même pas de financer votre outil ou à peine puisque dans les deux cas, on doit intervenir.

C'est la démonstration de ce que j'appelle « le maigrichon », mais qui a une raison d'être puisque nous aidons un certain nombre de personnes qui, sans quoi, ne pourrait atteindre l'accès à la propriété. Je le soutiens donc ardemment. Entre le modèle qui est peut-être un peu trop limité et le modèle par l'absurde que vous avez évoqué et auquel je ne souscris pas, ...

(Réaction de M. Hazée)

Bien sûr, mais c'est pour cela que je l'appelle « absurde » et je n'y souscris pas, mais il y a peut-être un modèle intermédiaire. C'est cela que je voulais dire. C'est un tout autre débat et il faut davantage de nuances. Je voulais simplement m'en tenir – et là, je pense que nous n'aurons pas de divergence – sur la manière avec laquelle notre Wallonie va devoir se comporter à l'avenir pour couvrir ses besoins de financement directs et indirects. J'en suis totalement convaincu.

Je pense que l'époque où nos sociétés de logement allaient se financer elles-mêmes sur des maturités telles que décrites, c'est pour moi du révolu.

M. Hazée (Ecolo). - Ainsi, que le Fonds du logement ou que la Société wallonne du Logement ou du Crédit social plus précisément ne sache pas se financer ou s'auto financer par la politique de prêt qu'elle mène, c'est logique puisqu'il y a derrière une mission de service public que nous soutenons et ce ne sont d'ailleurs du reste, pas les banques.

Deuxièmement, que la maturité des emprunts soit en débat aujourd'hui et que la politique de nos outils doive être adaptée dans ce contexte mouvant et extrêmement imprévisible, on peut aussi tout à fait vous suivre. On en a discuté à l'occasion du rapport sur la dette et il n'y a pas de difficulté là-dessus. C'est pour cela que ce qui nous oppose se situe un peu en dehors du périmètre régional, mais à cet égard-là, voyons quand même qu'un certain nombre d'institutions aujourd'hui, collecte

l'épargne des ménages, des PME, pour finalement, investir de manière exclusive dans l'économie réelle sans spéculation, avec finalement le retour au métier premier des institutions bancaires et que ces institutions-là sont profitables. Par leur taille, il y a peut être un peu moins de zéros dans le chiffre du bénéfice annuel, mais toujours est-il que ces institutions sont utiles à la collectivité et elles ne nous coûtent pas non plus ce à quoi ont conduit les comportements complètement affolants d'un certain nombre d'institutions. En fin d'année de réflexion, vous citez le cas de Belfius qui – c'est heureux – reste disponible pour un certain nombre d'investissements publics avec une expertise dans l'approche des dossiers et en même temps, cela n'enlève en rien aux responsabilités des gestionnaires et administrateurs de Dexia ou de feu Dexia qui ont également très largement fauté avec des conséquences apocalyptiques pour notre économie.

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors micro)

D'où l'intérêt du débat en cours à un autre niveau et d'ailleurs, l'actualité a ouvert certains interstices pour essayer que les choses progressent, si j'ai bien compris la discussion du budget 2013 de la séparation des métiers, mais je l'ai dit d'emblée, je réagissais parce que vous aviez ouvert la discussion, mais je reconnais l'absence de compétence de la Wallonie pour légiférer en la matière.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On va au moins se quitter sur un point commun, c'est que pour un certain nombre de marchés d'emprunt dans les communes, il n'y a plus que Belfius aujourd'hui qui répond à certains marchés.

(Réaction de M. Eerdekens)

Pour certaines communes, Monsieur Eerdekens. Tout dépend de la structure budgétaire et de la trésorerie de la commune. Il y a des communes, nous en avons vu, où il n'y a eu qu'une seule réponse, ce qui est quand même fondamentalement évolutif. Il est vrai qu'il y a une grosse stratégie d'ING de rentrer dans les pouvoirs publics et locaux. Du reste, ils étaient en compétition avec Belfius pour le contrat caissier. Heureusement que nous avons eu cette concurrence. C'est ce qui nous a permis d'avoir un contrat caissier qui est exceptionnel et hors-norme et qui est une formidable bonne nouvelle pour l'agence de notation, car pouvoir garantir un contrat caissier qui est de 3,5 milliards d'euros plus deux prises fermes chez Belfius et chez BNP Paribas, je dis cela à l'opposition qui dit parfois « Ah ! la dette cachée, et cætera... », je vous l'ai toujours dit et vous laisse l'écrire, c'est embêtant, car cela part dans les gazettes et donc, tous les investisseurs lisent cela en disant qu'il y a une dette cachée, et chaque fois, on me pose la question. La réalité économique n'est pas celle-là. Aujourd'hui, je veux bien supporter la critique de l'opposition, c'est l'ingratitude de la fonction, mais la réalité économique c'est que, c'est la meilleure réponse que nous ayons organisée, vous imaginez, on peut lever 3,5 milliards d'euros. C'est la moitié de notre budget. Il n'y a aucun pouvoir public en Europe qui a un contrat caissier de cette nature. Si vous ajoutez à cela, de mémoire, on a 600 chez BNP Paribas et un peu plus chez Belfius, avec toute la difficulté qu'auparavant, ces prises fermes étaient gratuites. Maintenant, dans le cadre des règles de Bâle III, si nous voulons conserver des prises fermes, il faudra les rémunérer, car en fait, la prise ferme c'est : vous allez sur les marchés, vous cherchez des besoins de financement, vous ne les trouvez pas. Par exemple, si vous avez une demande dans les sociétés de logement ou ailleurs, vous actionnez la prise ferme et la banque est contractuellement obligée de vous donner l'argent. Que nous disent les banques ? Nous devons maintenant matcher cela par de l'actif que nous devons immobiliser. Nous voulons avoir une rémunération.

C'est pour cela que tout à l'heure, je disais à M. Dodrimont que ce sera du reste, une discussion très difficile avec le monde des hôpitaux. Obtenir d'eux ou négocier quand même une forme de rémunération de la garantie parce que, si nous ne faisons pas cela, je crains vraiment que nous n'agissions pas comme un investisseur normal, passez-moi l'expression, d'où toute la difficulté avec ICN et Eurostat.

Cela va être très compliqué parce que les hôpitaux sont largement subventionnés, il faut le reconnaître et pour des raisons évidentes, vont se demander pourquoi on les fait payer pour quelque chose qu'on leur subventionne. C'est vrai, mais ce sont les nouvelles techniques et les nouvelles contraintes.

Je voulais le dire pour dissiper dans la tête de M. Dodrimont, une part de craintes réelles chez lui, doublées peut-être un peu de circonstances d'opposition qui assaisonnent son propos.

Donc je lui laisse le sel, et je retire les frites.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

Votes

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – Va (2012-2013) N°1).

C'est au niveau du budget 2013 que l'amendement porte. Il y a deux amendements sur lesquels on doit se positionner.

Articles 1er à 3

Les articles 1er à 3 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - L'ensemble du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ainsi que les tableaux budgétaires sont adoptés par 8 voix contre 3.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

Votes

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – Vbcd (2012-2013) N°1 et N°1*bis*).

Articles 1er à 14

Les articles 1er à 14 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - L'ensemble du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ainsi que les tableaux budgétaires sont adoptés par 8 voix contre 3.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

Votes

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1).

Un amendement (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 4) a été déposé par M. Dodrimont, Mmes Barzin et Cornet.

Articles 1er à 35

Les articles 1er à 35 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - L'ensemble du projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 ainsi que les tableaux budgétaires sont adoptés par 8 voix contre 3.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

Votes

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*).

Il y a deux amendements.

Articles 1er à 59

Les articles 1er à 59 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Article 60

Mme la Présidente. - L'amendement (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N°4) déposé par M. Dodrimont, Mmes Barzin et Cornet est rejeté par 8 voix contre 3.

Monsieur Dodrimont, vous avez déjà présenté votre amendement dans le cadre de la discussion. Nous pouvons procéder au vote sur cet amendement.

L'article 60 est adopté par 8 voix contre 3.

Monsieur le Secrétaire de la commission, toujours vigilant, me signale que nous pouvons démarrer les votes sur les articles étant donné que nous venons de rejeter l'amendement.

Articles 61 à 172

Les articles 61 à 172 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Votes sur les tableaux budgétaires

Mme la Présidente. - L'amendement (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 3) a été présenté en fait mardi en Commission des affaires générales. Il est signé par MM. Dupriez, Lebrun et de Saint Moulin .

Nous pouvons voter étant donné qu'il a déjà fait l'objet d'une discussion en commission.

L'amendement (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N°3) déposé par MM. Dupriez, Lebrun, de Saint Moulin est adopté par 8 voix contre 3.

Votes sur l'ensemble

Mme la Présidente. - L'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 ainsi que les tableaux budgétaires annexés sont adoptés par 8 voix contre 3.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Nous pouvons nous retrouver dans deux semaines pour les travaux en séance plénière. Nous aurons sans doute une commission le 17, mais ce sera une commission avec des questions parce qu'il y a toute une série de questions qui ont dû être retirées vu l'importance de nos travaux budgétaires.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 36 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Michel Lebrun, cdH
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CCATM	commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
EMTN	Euro Medium Term Note
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
O.I.P.	organismes d'intérêt public
Plan HP	Plan Habitat permanent
PME	petite et moyenne entreprise
RESA	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SAR	sites à réaménager
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWAFINAL SA	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE SA	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.